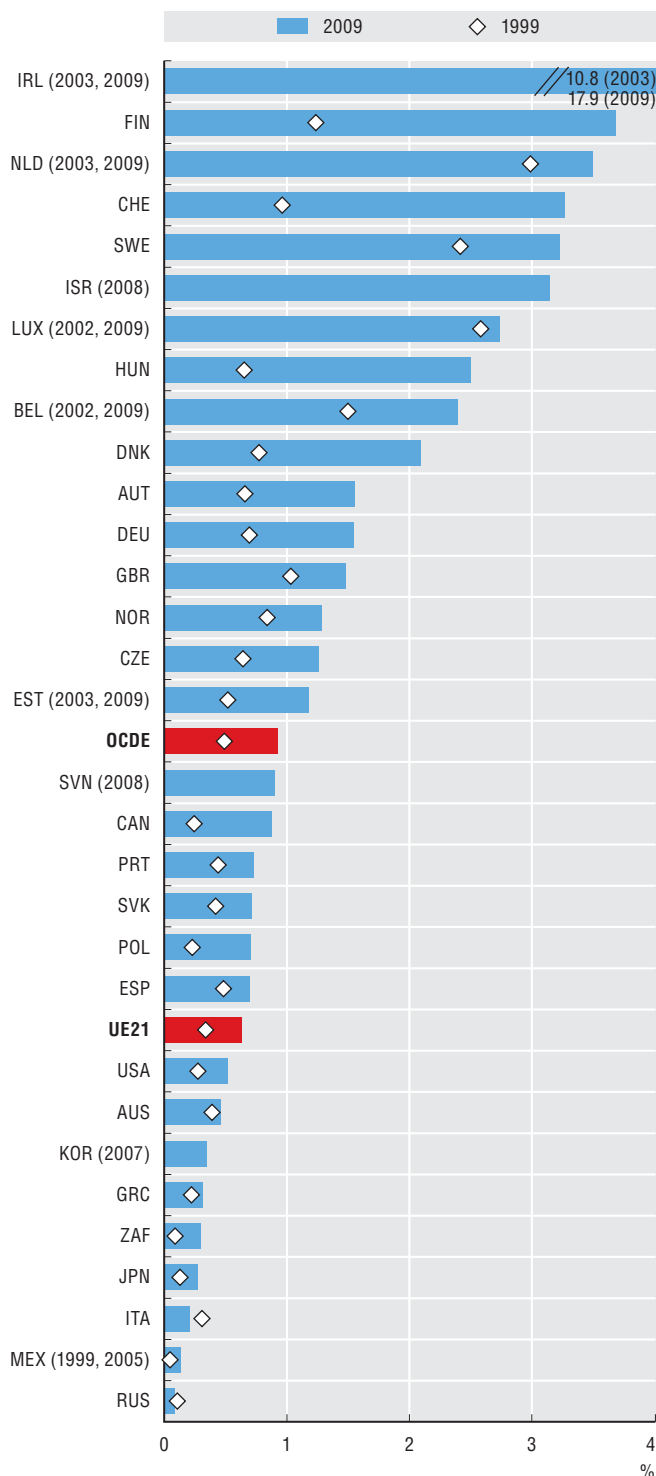


### 3. PARTAGER LA CONNAISSANCE

## 10. Flux technologiques

**Flux technologiques internationaux (moyenne des recettes et des paiements) en pourcentage du PIB, 1999 et 2009**



Source : OCDE, Base de données sur la balance des paiements technologiques, mai 2011. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932490155>

Les recettes technologiques tirées des brevets et licences, et les paiements effectués pour les services de R-D, constituent la principale source d'information sur la diffusion de technologies non incorporées et illustrent l'internationalisation des flux technologiques.

Ces flux révèlent en partie le commerce international des résultats de la R-D. Par opposition aux dépenses de R-D, ces paiements concernent des technologies utilisables en production. Les flux technologiques internationaux ont progressé, preuve que les connaissances créées dans un pays sont de plus en plus utilisées ailleurs. Les chiffres montrent l'importance des activités des filiales étrangères bien qu'il ne soit pas possible de distinguer les transactions intra- (société mère et filiales) et interentreprises. Ainsi, les flux technologiques vers et depuis l'Irlande s'expliquent essentiellement par la présence de nombreuses filiales étrangères (principalement d'entreprises américaines et britanniques). Les transactions intra-entreprises et des prix de transfert peuvent toutefois influencer les chiffres.

Les redevances sont une catégorie importante des flux technologiques internationaux. Dans la plupart des pays disposant de données, les transactions liées au versement de redevances et de droits de licence ont augmenté en moyenne plus rapidement que le PIB au cours des dix dernières années. En Fédération de Russie, Chine, Estonie et Inde, les flux internationaux de redevances ont progressé annuellement de plus de 20 % entre 1997 et 2009.

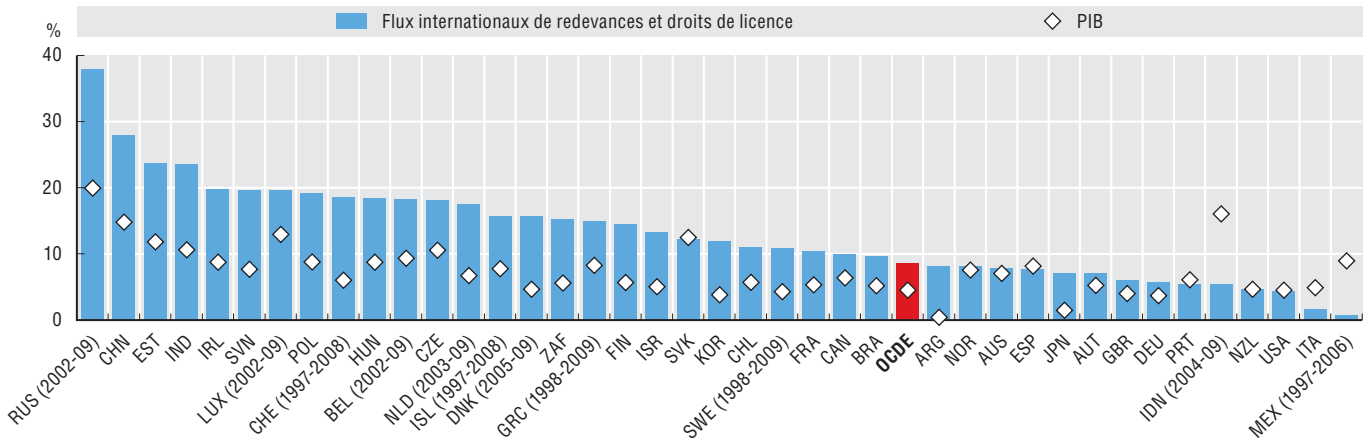
De nombreux pays affichant un pourcentage élevé de brevets inventés à l'étranger ont de grandes multinationales menant des activités de R-D à l'étranger, ou sont des pays à la fiscalité basse peu expérimentés en matière d'innovation. Dans ce cas, les entreprises peuvent y enregistrer leur propriété intellectuelle en vue d'alléger leurs impôts.

#### Définitions

Les flux technologiques expriment la moyenne des paiements et recettes technologiques. Les échanges technologiques se composent de quatre grandes catégories : les transferts de techniques (via les brevets et licences, communication de savoir-faire) ; les transferts de dessins, marques ou modèles (vente, cession de licences et de franchises) ; la prestation de services techniques (y compris études techniques et d'ingénierie ainsi que l'assistance technique) ; et la R-D industrielle. Les redevances et droits de licence sont des paiements et recettes entre résidents et non résidents pour l'utilisation autorisée d'actifs incorporels, non produits et non financiers, et de droits de propriété et pour l'utilisation, via des accords de licence, de prototypes produits (manuscrits, films ou enregistrements sonores, etc...). Les inventions étrangères portent sur des demandes de brevets déposées en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) dont aucun inventeur ne réside dans le pays du détenteur.

**Flux technologiques internationaux via les redevances et droits de licence, 1997-2009**

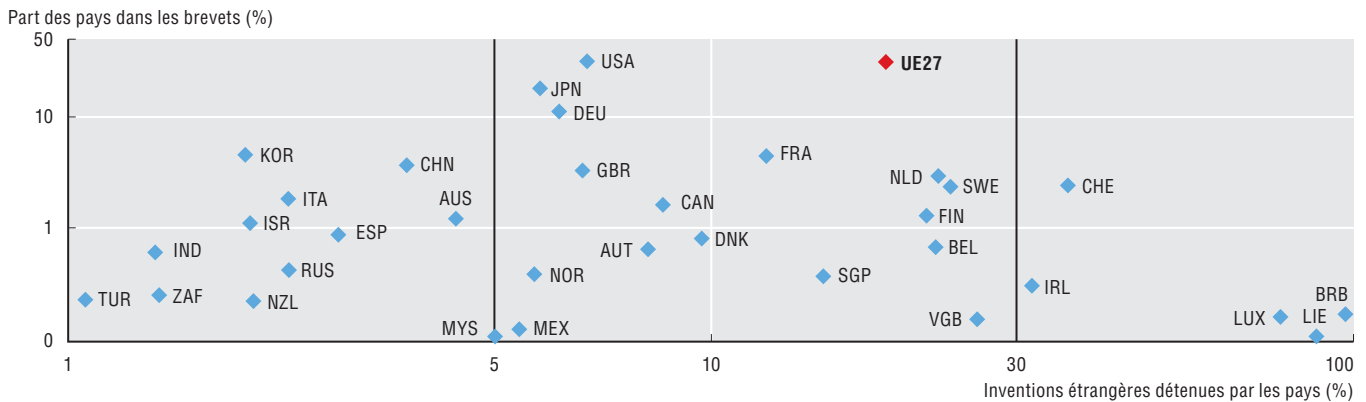
Taux de croissance annuel moyen (base USD, en %)



Source : OCDE, Base de données sur la balance des paiements technologiques, mai 2011 ; OCDE, Base de données sur le commerce des services, mai 2011 ; Banque mondiale, indicateurs du développement mondial, mai 2011 ; OCDE, Base de données sur les comptes nationaux annuels, mai 2011. StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932490174>

**Inventions étrangères détenues par les pays, 2006-08**

Par rapport à la part des pays dans les dépôts de brevets, en %, axes à l'échelle logarithmique



Source : OCDE, Base de données sur les brevets, mai 2011. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932490193>

**Mesurabilité**

Les recettes et paiements technologiques montrent la capacité d'un pays à vendre des technologies à l'étranger et à utiliser des technologies étrangères. D'autres données sont nécessaires pour analyser les positions déficitaires ou excédentaires des pays, dans la mesure où un déficit (excédent) de la balance des paiements technologiques n'exprime pas nécessairement une compétitivité faible (forte).

Les erreurs de mesure peuvent sous-estimer (surestimer) les transferts de technologie. Les contrats de cession de licence offrent des circuits de paiement alternatifs, et les flux de paiements/recettes peuvent n'être qu'une partie du prix total. Le système fiscal du pays et sa réglementation sur le contrôle des paiements et recettes technologiques sont une autre source de biais, notamment pour les transferts internationaux des multinationales. Si les redevances sont moins imposables que les bénéfices, elles peuvent être privilégiées par rapport à d'autres circuits de transfert et dépasser la valeur des technologies transférées. Au contraire, si les versements de redevances sont limités, une partie des bénéfices rapatriés constituera la rémunération du transfert.

Les lieux de résidence des détenteurs de brevets peuvent illustrer les effets de la répercussion des impôts sur la propriété intellectuelle et révéler indirectement les incitations fiscales intéressantes pour les stratégies de planification des recettes et de la fiscalité de la propriété intellectuelle. Cependant, les données disponibles n'incluent pas les recettes issues des brevets, ce qui limite l'analyse.



Extrait de :  
**OECD Science, Technology and Industry  
Scoreboard 2011**

Accéder à cette publication :

[https://doi.org/10.1787/sti\\_scoreboard-2011-en](https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2011-en)

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2011), « Flux technologiques », dans *OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2011*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: [https://doi.org/10.1787/sti\\_scoreboard-2011-31-fr](https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2011-31-fr)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).